

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 037-22

Objet : **CONTRAT POUR LA CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE À LA SALLE DACHEVILLE**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession présenté par APMA Musique pour la représentation du spectacle « Snif ! » avec Luc Devèze le vendredi 1^{er} avril 2022 à 18h00 à la salle Dacheville

CONSIDERANT les droits du spectacle « Snif ! » pour une représentation d'un montant de 500 € TTC

CONSIDERANT le titulaire du contrat : APMA Musique, 10 chemin du moulin 91310 LINAS

DECIDE

DE SIGNER le contrat de cession entre APMA Musique et la ville de COUBRON.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;
Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 21 mars 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220321-037-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Affichage : 21/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est